

pour AJ **1 | 2** mois

1	NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION	EXPERT JUDICIAIRE															
Nature de l'activité (1)		16 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux					
N° SIRET												si exercice en société (2)	AV	Nombre d'associés	AS		
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »					AK	d'après les règles « créances-dettes »					AL				
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA					AT					
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés	AP				Salaires nets perçus	AR				
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA					
2	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	93 464	104,19 %			
R E C E T T E S	2	Débours payés pour le compte des clients (2)										AB					
	3	À déduire Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)										AC	3 757	4,19 %			
	4	Montant net des recettes										AD	89 707	100,00 %			
	5	Produits financiers (4)										AE	3				
	6	Gains divers (5)										AF	571	0,64 %			
											AG	90 282	100,64 %				
											TOTAL (ligne 4 à 6)						
3	8	Achats (6)										BA	1 840	2,05 %			
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	9	Frais de personnel Salaires nets et avantages en nature (7)										BB	2 175	2,42 %			
	10	Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC	7	0,01 %			
	11	Taxe sur la valeur ajoutée										BD					
	12	Impôts et taxes (8) Contribution économique territoriale										JY	414	0,46 %			
	13	Autres impôts										BS	806	0,90 %			
	14	(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV	3 399	3,79 %			
	15	Loyer et charges locatives										BF	4 118	4,59 %			
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW	388	0,43 %			
	17	Entretien et réparations										Total : Travaux, Fournitures et Services Externes					
	18	Personnel intérimaire															
	19	Petit outillage (11)															
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité															
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)										Total : Transport et déplacements					
	22	Primes d'assurances															
	23	Frais de véhicules (12) (cocher la case si évaluation forfaitaire) ...															
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)															
25	Charges sociales personnelles (13)										BT	10 107	13,71 %				
		dont obligatoires					BT		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU						
		dont cotisations facultatives Madelin		BZ	2 191						BK	12 298					
26	Frais de réception, de représentation et de congrès										Total : Frais divers de gestion						
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone																
28	Frais d'actes et de contentieux																
29	Cotisations syndicales et professionnelles											BY	417	0,46 %			
30	Autres frais divers de gestion																
31	Frais financiers (14)										BN	21	0,02 %				
32	Pertes diverses (15)										BP	3					
										BR	45 343	50,55 %					
										TOTAL (lignes 8 à 32)							

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **EXPERT JUDICIAIRE**

N° SIRET

16 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	44 938	50,09 %	
			35	Plus-values à court terme (16)					CB		
			36	Divers à réintégrer (17)					CC	2 720	3,03 %
			37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD		
			38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	47 658	53,13 %
			39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF		
			40	Frais d'établissement (19)					CG		
			41	Dotations aux amortissements (20)					CH	1 596	1,78 %
			42	Moins-value à court terme					CK		
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	3 125	dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité » hors CICE	AX	CL	3 129	3,49 %
	dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »			AW		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT				
	dont exonération « jeunes entreprises innovantes »			CU		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO				
	dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »			CI		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ				
			44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM		
		45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	4 725	5,27 %	
		46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	42 933	47,86 %	
		47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR			
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :					CX	17 547		
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :					CY	2 657		
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :					CZ	866		
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :					AU			

7 Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12)
(1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.

Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
Modèle(s)	Type (1)			(2)	Type de carburant (3)				
	T		X			14 129			
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->									
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035							A		B